

# Note explicative de la méthodologie MOWIP n°7 pour rédiger une lettre d'intérêt (LOI) auprès du FIE

VERSION DU 27 MARS 2023



*Dans cette note explicative, nous indiquons plus en détail comment remplir une lettre d'intérêt (LOI) à soumettre au Fonds de l'Initiative Elsie (FIE) pour un soutien financier de la mise en œuvre d'une évaluation de la mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP). Nous recommandons à votre organisation de sécurité de consulter la méthodologie MOWIP avant d'effectuer la demande, et de se familiariser avec l'ensemble des exigences requises pour la planification et la mise en place de l'évaluation.*

## Ce dont vous aurez besoin

Votre demande auprès du FIE comprend de nombreux modèles standard utilisés dans l'application de la méthodologie MOWIP. Vous aurez besoin des éléments suivants :

- FIE (téléchargez les formulaires FIE ici : <https://elsiefund.org/resources/elsie-initiative-fund-documents/>)
  - Modèle de lettre d'intérêt (LOI)
  - Note explicative de la LOI
- MOWIP (Téléchargement depuis la boîte à outils MOWIP : [dcaf.ch/mowip](https://dcaf.ch/mowip))
  - [Méthodologie MOWIP](#)
  - [Note explicative 1 - Options de mise en œuvre](#)
  - [Note explicative 4 - Chronologie du plan d'évaluation](#)

## 1. Formulaire de lettre d'intérêt (LOI) pour le FIE

Davantage d'informations sur la manière de remplir le modèle de la LOI sont fournies dans la note explicative de la LOI du FIE, disponible sur le site du FIE.

### **Première partie - Détails concernant les demandeurs**

#### *Bénéficiaire du fonds*

Notez qu'une évaluation MOWIP distincte est nécessaire pour chaque type d'institution. Veuillez donc soumettre plusieurs demandes si vous postulez à la fois pour l'armée et la police par exemple.

Il est possible pour une équipe d'évaluation de mettre en œuvre plusieurs évaluations MOWIP dans plusieurs institutions, simultanément ou de manière séquentielle. Réaliser les évaluations de manière séquentielle peut prendre plus de temps dans l'ensemble, mais si la même équipe est utilisée, moins de personnes devront être formées et elles auront plus d'expertise lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre la méthodologie pour la deuxième fois. Le DCAF et le FIE recommandent vivement de réaliser les évaluations MOWIP de manière séquentielle. Si la méthodologie est mise en œuvre simultanément, une plus grande équipe sera nécessaire, ce qui nécessitera un leadership et une coordination plus

importantes. Veuillez donc vous assurer que les partenaires de mise en œuvre disposent des capacités nécessaires.

En outre, les PFCPP qui souhaitent utiliser le Cornell Gender and Security Sector (GSS) Lab doivent demander l'approbation préliminaire du calendrier du projet à l'Université de Cornell lors de la rédaction de la lettre d'intérêt, et à nouveau avant de soumettre la proposition complète. Ceci permet de s'assurer que le Cornell GSS Lab a la capacité nécessaire pour soutenir le processus d'évaluation MOWIP au cours de la période souhaitée.

*Partenaires de mise en œuvre :*

Avant de choisir un partenaire d'évaluation, le PFCPP doit d'abord décider s'il envisage de travailler avec le Cornell GSS Lab pour entreprendre l'évaluation MOWIP. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la note explicative MOWIP n°1 - Options pour les modalités de mise en œuvre dans la [boîte à outils MOWIP](#). Une fois qu'un plan provisoire aura été établi, le PFCPP et le-la coordinateur·trice de projet sauront quelles aptitudes et compétences le partenaire d'évaluation devra posséder.

**Gestion de projet pour l'évaluation MOWIP** (voir la méthodologie MOWIP, p. 61)

Une évaluation MOWIP est un projet détaillé qui nécessite une capacité de gestion de projet importante pour gérer des aspects tels que la budgétisation, la planification, la coordination, la logistique, les réunions et les déplacements. Si le bénéficiaire du fonds est le PFCPP lui-même, et non une agence intermédiaire des Nations Unies, il est primordial, lors de la sélection des partenaires d'exécution, de déterminer d'où viendra cette capacité de gestion de projet. Une bonne pratique consiste à embaucher un·e coordinateur·trice de projet pour la durée de l'évaluation, qui est en fin de compte responsable de l'achèvement de l'évaluation dans les délais. Un·e coordinateur·trice de projet expérimenté·e peut être :

- *Un·e employé·e ou un·e consultant·e d'une agence des Nations Unies, comme ONU Femmes ou le PNUD.*
- *Un·e employé·e du partenaire d'évaluation, auquel cas le PFCPP devra établir si le partenaire d'évaluation possède les capacités et les compétences requises.*
- *Un·e employé·e expérimenté·e et respecté·e de l'institution de sécurité ou d'une autre agence gouvernementale travaillant sur les opérations de paix, auquel cas des dispositions devront être prises pour que cette personne travaille à plein temps sur le projet, et veuillez noter que le FIE n'assure pas la rémunération du personnel de l'institution de sécurité.*
- *Un·e consultant·e indépendant·e engagé·e par l'institution de sécurité.*

Une fois cette décision prise, les ressources financières nécessaires doivent être allouées sous la ligne appropriée du budget pour la gestion du projet. En outre, des dispositions doivent être prises pour s'assurer que le-la coordinateur·trice du projet a accès au personnel supérieur de l'institution de sécurité, qui a le pouvoir d'autoriser l'accès à l'équipe d'évaluation pour mener l'évaluation et d'allouer des ressources humaines (comme le temps des répondant·e-s à l'enquête) si nécessaire.

Les **partenaires de l'Organisation des Nations Unies participante (PUNO)** peuvent jouer un rôle de coordination et apporter une assistance technique, ou pourraient fournir le-la coordinateur·trice du projet MOWIP si cela est souhaité. (Voir encadré ci-dessus)

Dans ce cas, les partenaires des **organisations de la société civile (OSC)** se référeraient au partenaire d'évaluation. L'évaluation du MOWIP doit être menée par une entité de recherche indépendante qui ne fait pas partie de l'institution de sécurité ou du gouvernement, comme une OSC, une université ou un consortium de consultant-e-s et d'institutions. La section 3.3 de la méthodologie MOWIP fournit des détails sur la manière de choisir une équipe d'évaluation appropriée. Notez que si aucune institution de recherche ne possède toutes les compétences nécessaires, une institution de recherche peut travailler avec un-e ou plusieurs consultant-e-s externes.

Une institution nationale de recherche possédant une expérience de collaboration avec l'institution de sécurité serait généralement mieux adaptée pour être le partenaire d'évaluation, étant donné ses connaissances sur le contexte national et institutionnel, tant que son indépendance vis-à-vis de l'institution de sécurité et du ministère concerné est garantie dans le cadre de l'intégrité de la recherche. Le PFCPP est toutefois libre de choisir une institution de recherche basée dans un autre pays, si la législation nationale l'autorise. L'une des raisons de ce choix pourrait être que le PFCPP souhaite faire appel à un partenaire d'évaluation qui a l'expérience de la mise en œuvre de la méthodologie MOWIP avec d'autres institutions de sécurité dans la région.

Les institutions suivantes possèdent une expertise dans la mise en œuvre d'une évaluation MOWIP :

- [Centre Autonome d'Études et de Renforcement des capacités pour le Développement au Togo - CADERT](#)
- [Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité - CHEDS](#)
- [Réseau de sécurité et de défense d'Amérique latine \(RESDAL\)](#)
- [Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix \(KAIPTC\)](#)

L'**organisation du PFCPP** mentionnée dans la demande est normalement l'institution de sécurité qui fait l'objet de l'évaluation MOWIP. Cependant, dans certains cas, le PFCPP peut choisir d'avoir recours à un organisme gouvernemental responsable du déploiement pour les opérations de paix en tant que partenaire de mise en œuvre, bien qu'il soit vivement recommandé au partenaire de mise en œuvre d'être indépendant de l'institution de sécurité elle-même.

## ***Deuxième partie : Résumé du projet***

### *Titre du projet*

S'ils le souhaitent, les PFCPP peuvent choisir d'utiliser le texte modèle suivant pour compléter cette section :

Évaluation de la mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP) pour [insérer le nom de l'institution de sécurité]

### *Résumé du projet - description et objectifs*

S'ils le souhaitent, les PFCPP peuvent choisir d'utiliser le texte modèle suivant pour compléter cette section :

« Ce projet consiste à réaliser une évaluation complète des obstacles au sein de [insérer le nom de l'institution de sécurité] en utilisant la méthodologie MOWIP. Le but ultime du projet est d'accroître le déploiement significatif de femmes en uniforme dans les opérations de paix des Nations Unies par [insérer le nom de l'institution de sécurité]. En mettant en œuvre une évaluation MOWIP, le projet atteindra les objectifs suivants :

1. Identifier les principaux obstacles à la participation significative des femmes dans les dix thématiques décrites dans la méthodologie MOWIP qui pourraient être abordés pour augmenter la participation significative des femmes dans les opérations de paix de l'ONU ;
2. Identifier les bonnes pratiques existantes au sein de l'institution de sécurité qui peuvent être exploitées, étendues et/ou diffusées à plus grande échelle ;
3. Formuler un ensemble de recommandations fondées sur des données probantes pour les activités futures visant à accroître la participation significative des femmes au sein de [insérer le nom de l'institution de sécurité] dans les opérations de paix de l'ONU ;
4. Fournir une base de référence pour mesurer les progrès des activités futures visant à surmonter les obstacles à la participation significative des femmes aux opérations de paix. »

Les PFCPP peuvent choisir de faire référence à d'autres objectifs liés aux caractéristiques de la diversité (par exemple, les minorités nationales), à la législation relative aux droits humains ou au genre et aux plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, ou à d'autres stratégies relatives à l'institution soumise à l'évaluation.

**Troisième et cinquième parties :** Veuillez compléter tel qu'indiqué pour une mise en œuvre de l'évaluation des obstacles.

#### **Quatrième partie : Détails du projet**

Lorsqu'ils-elles décrivent le raisonnement de l'organisation, y compris les facteurs de motivation, les candidat·e·s peuvent faire référence aux avantages suivants de la méthodologie MOWIP :

- L'établissement d'une base de preuves solides, qui :
  - Permet des interventions ciblées et efficaces.
  - Crée une base de référence solide pour mesurer les progrès.
- La possibilité d'utiliser l'évaluation comme un outil pour améliorer la constitution des forces de manière plus générale, car elle met en évidence les défis spécifiques en fonction du genre (pour les hommes et les femmes), de l'historique de déploiement, de l'âge, du grade, du lieu, de l'ethnicité, de la race ou de la religion.
- L'opportunité de mettre en avant les bonnes pratiques auprès de la communauté internationale, facilitant ainsi la coopération internationale et mettant en avant les avancées déjà réalisées par le PFCPP.

En outre, lorsqu'il explique pourquoi la méthodologie MOWIP a été choisie, et qu'il souligne le soutien et l'engagement de haut niveau de l'organisation pour répondre aux principales recommandations, le PFCPP peut souhaiter mentionner les avantages suivants de la méthodologie MOWIP :

- L'objectif est d'aller au-delà du simple comptage du nombre de femmes qui servent dans l'institution de sécurité faisant l'objet de l'évaluation, et du nombre d'entre elles qui sont déployées. Elle cherche plutôt à mesurer la *participation significative* des femmes dans les opérations de paix, ainsi que dans l'institution au sens large.
- Elle mesure non seulement les obstacles et les opportunités institutionnels, mais aussi ceux liés aux valeurs, normes, perceptions, comportements et pratiques des individus au sein des institutions de sécurité. Elle évalue également les effets des cultures institutionnelles et des dynamiques de groupe qui en découlent.

Enfin, en abordant la question de savoir pourquoi il est important d'avoir des femmes dans les forces de maintien de la paix, il peut être utile de se référer au site web des Nations unies sur ce sujet : <https://peacekeeping.un.org/en/women-peacekeeping>

***Annexe A : % actuel de femmes dans les institutions de sécurité et Annexe B : Planification des déploiements pour les opérations de paix des Nations Unies***

L'accessibilité des données de base est fondamentale ; elles fournissent un point de référence par rapport auquel les progrès ou les réalisations peuvent être mesurés. Si l'obtention de ces données peut exiger des efforts considérables en termes de planification et de coordination, la méthodologie MOWIP impliquera de nombreuses demandes pour ce type de données. La demande d'accès à ces données peut donc être l'occasion d'informer les parties prenantes de l'institution de sécurité du projet de mise en œuvre de la méthodologie MOWIP. Les services qui détiennent ces données ont normalement un-e représentant-e au sein du groupe de travail ou du comité MOWIP de l'institution de sécurité (voir méthodologie MOWIP, section 3.2). Une fois ces informations obtenues, les sources originales et les détails sur la manière dont elles ont été obtenues doivent être communiqués à l'équipe d'évaluation, car elle en aura besoin pour remplir la fiche d'information institutionnelle.